

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
CANTON DE DIJON I
MAIRIE DE BROGNON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL
25 avril 2012

Présents : Monsieur ROCHETTE Ludovic, Maire,
Messieurs Pierre OLIVIER, Guy WITTIG, Jean du PARC, Michel DOREY, Frédéric ENSELME, Philippe LEBEAU, Michel GUILLEMOT, Gilbert RENEVIER.

Excusés : Monsieur Pierre MAYOL et Madame Mylène DE GASPERI.

Secrétaire de séance : Michel DOREY

Date de convocation : 18/04/2012

CHANGEMENT TOITURE – Mairie
Demande de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie de Brognon est un bâtiment datant de 1850. La toiture a été refaite après la Dernière Guerre Mondiale et est, par endroits, à changer.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la toiture doit être changée sur les deux ailes de la mairie (remise du même type de tuiles type « Monchassin »), et l'isolation doit être améliorée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le principe de l'opération de changement de la toiture de la Mairie,
- **SOLLICITE** l'aide de l'État au titre de la DETR,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général au titre du programme Village Côte d'Or,
- **AUTORISE** le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

(Déposée en préfecture le 30/04/2012)

CHANGEMENT TOITURE - Mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer les délibérations du 29 février 2012 et du 28 mars 2012 concernant le changement de toiture de la mairie.

(Déposée en préfecture le 30/04/2012)

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2012

Dégrèvement TLE

Afin de régulariser un dégrèvement de la taxe locale d'équipement perçue en 2011 pour un permis de construire, la Perception Dijon Banlieue demande à passer l'écriture suivante :

- Constat de **dépense** pour le remboursement de la somme de 1236 € au profit du pétitionnaire suite à la comptabilisation d'un dégrèvement d'une taxe locale d'équipement pour son permis de construire au compte 10223 TLE → 1 236,00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** d'ouvrir les comptes nécessaires et de passer les écritures suivantes :

Désignation Dépenses	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
DI – 10223	TLE	+ 1 236.00
DI – 2158	Immobilisations Corporelles Autres	- 1 236.00

- **AUTORISE** le Président à passer les écritures budgétaires correspondantes.

(Déposée en préfecture le 10/04/2012)

Pour copie conforme,

Le Maire, Ludovic ROCHETTE